

Partie 2 - Compte-rendu des ateliers

Biens publics mondiaux et relation Nord / Sud

Introduction à l'atelier « Biens publics mondiaux » (Intervention de D. Durand)

Largement employée par les institutions internationales (Pnud), la notion de biens publics mondiaux peut répondre à deux définitions différentes. La première découle d'une vision libérale de l'économie, dans laquelle l'existence de biens publics n'est qu'une exception à la règle selon laquelle le marché assure l'utilisation la plus efficace des ressources. La seconde a pour point de départ l'affirmation de droits fondamentaux pour l'ensemble des êtres humains et l'exigence de les réaliser par des moyens qui échappent à la logique de la rentabilité. La Cgt fonde son action sur la deuxième définition. Cela conduit à examiner trois ensembles de questions : peut-on organiser selon une logique d'ensemble les multiples exemples de biens publics mondiaux qui viennent à l'esprit ? Quelles relations entre biens publics, services publics et entreprises publiques ? Que révèle l'émergence de la notion de biens publics mondiaux quant à la montée de nouveaux aspects non marchands dans l'économie contemporaine ?

Une typologie des biens publics mondiaux

Trois types de situations conduisent à parler de biens publics mondiaux :

► l'usage de ressources naturelles qui doivent être considérées comme des biens communs à l'humanité. Ainsi, l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la population doit prendre en compte le caractère incontournable, comme besoin fondamental humain, de l'accès universel à cette ressource. Le même principe peut s'appliquer à des ressources tels que l'énergie, les produits alimentaires ou les médicaments. De même, la prise de conscience, par l'humanité, de la nécessité où elle est de maîtriser les relations entre son propre développement et son environnement conduit à considérer que la protection contre le réchauffement climatique, contre la destruction de la couche d'ozone, ou contre les atteintes à la biodiversité fait partie des biens communs à l'humanité... ;

► dans une logique voisine, au-delà des ressources naturelles, la possibilité d'un développement durable repose sur une série de conditions dont la réalisation dépend de politiques coordonnées à l'échelle mondiale : ainsi en est-il de la prévention des conflits armés, de la protection contre les épidémies, de la prévention des crises financières... Le caractère immédiatement mondial de ces politiques pose des problèmes de « gouvernance ». Ainsi, la stabilité financière et monétaire rend nécessaire un « prêteur en dernier ressort » à l'échelle internationale, rôle que le Fmi n'est pas en état d'assumer en l'absence de pouvoir politique mondial ;

► enfin, une catégorie particulière de ressources possède, d'une certaine façon par nature, les caractères des biens publics : il s'agit des informations, que les techniques modernes de traitement et de communication permettent de partager à un coût très faible entre un très grand nombre de partenaires. Transmettre une information à un usager supplémentaire ne réduit pas l'utilité qu'elle a pour ceux qui l'avaient déjà, il se peut au contraire qu'elle l'augmente : cela rend difficile la transformation de ces ressources informationnelles en marchandises et leur appropriation privée. En revanche, les traiter comme des biens publics peut permettre de partager les coûts d'élaboration et de diffusion des informations entre un plus grand nombre de partenaires, et de faciliter ainsi un développement durable, bénéficiant à l'ensemble des êtres humains.

Cette façon d'organiser les différents types de biens publics mondiaux est cohérente avec une action syndicale fondée sur l'exigence d'une satisfaction des besoins dans la solidarité entre les peuples.

Comment sont produits les biens publics ?

Il n'y a pas nécessairement coïncidence entre nature publique des biens mis à la disposition de la population et propriété publique des entreprises qui les produisent : une entreprise publique peut produire des biens privés sur un

marché concurrentiel, un service public peut être assuré par des entreprises privées (l'eau dans beaucoup de communes de France). Un lien existe néanmoins entre les deux notions, dès lors que la spécificité des entreprises publiques est de pouvoir obéir à d'autres critères que ceux de la seule rentabilité financière.

Les compromis complexes qui, au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, ont donné naissance au modèle français du service public exercé par des entreprises nationalisées reposaient pour une part sur la notion de monopole naturel comme justification d'une exception à la règle du marché. Ce modèle est le nôtre et nous y tenons mais il est difficilement « exportable », en particulier comme réponse universelle à la production de biens publics mondiaux. La perspective du développement durable, impliquant que la solidarité entre générations prenne le pas sur la recherche de la rentabilité privée, donne cependant une actualité nouvelle à l'exigence d'entreprises publiques. En effet, la production efficace de biens publics est difficile à concevoir en l'absence d'opérateurs publics interagissant avec les autres acteurs du marché.

L'émergence du non-marchand

L'histoire du capitalisme est l'histoire d'une extension des relations marchandes à toutes sortes d'activités qui y échappaient autrefois. C'est ce qui est en train de se produire pour des biens de première nécessité, autrefois librement accessibles à un coût apparemment très faible, (air, eau...).

Ce processus a conduit, en particulier, à soumettre au jeu d'un marché du travail la plus grande part des activités productives qui, dans les sociétés traditionnelles, étaient exercées par une main-d'œuvre non salariée (production familiale, communautés paysannes...).

On peut se demander si une nouvelle phase n'est pas en train de s'ouvrir. Les éléments non-marchands qui émergent, en particulier sous les premiers effets de la révolution informationnelle (circulation non payante d'informations sur Internet, logiciels libres, plus généralement tendance à la constitution de réseaux de partage des informations entre multiples partenaires) peuvent-ils conduire à une mise en cause de cette « marchandisation de la force de travail » ? Y aurait-il lieu alors de considérer le travail comme un bien collectif ? Ne faudra-t-il

pas reconsidérer la notion de « plein-emploi » (qui n'est pas identique à celle de pleine utilisation des capacités de production) ?

Ces questions peuvent se poser avec d'autant plus d'acuité qu'elles portent sur des populations potentiellement énormes, confrontées à des bouleversements. En témoigne la situation de la Chine et de l'Inde qui deviennent des puissances informationnelles alors même que leur transition vers le capitalisme n'est pas achevée.

Introduction à l'atelier « Relations Nord / Sud » (Intervention d'O. Blamangin)

Inégalités Nord - Sud : une réalité multiforme

Les inégalités Nord-Sud se traduisent, en premier lieu, par des inégalités de revenus et de richesse monétaire. Selon le Pnud (5), environ 1,2 milliard d'individus survivent avec moins d'un dollar par jour. Le patrimoine des 225 personnes les plus riches de la planète dépasse le revenu cumulé d'un groupe de pays représentant 47 % de la population mondiale, soit 2,5 milliards de personnes (6).

C'est aussi une inégalité d'accès aux services de base et aux ressources de la planète. Là encore, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 325 millions d'enfants qui ne sont pas scolarisés ; sur les 900 millions d'adultes (1 sur 5) qui ne savent ni lire ni écrire, 98 % se trouvent dans les pays en développement et les deux tiers sont des femmes. Un habitant de la planète sur six (1,1 milliard de personnes) est privé d'accès à l'eau potable, 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Naturellement, ces inégalités d'accès induisent une inégalité de prélèvement sur ces mêmes ressources : les 20 % de la population mondiale qui habitent dans les pays développés (1,2 milliard d'individus) consomme ainsi 60 % de l'énergie mondiale.

Ces inégalités de ressources monétaires et d'accès aux services essentiels trouvent leur origine dans la spécialisation internationale du travail, la répartition inégale du capital, les inégalités de productivité et d'accès à l'emploi. L'Afrique sub-saharienne (mais aussi nombre de pays en développement latino-américain) a ainsi hérité de la colonisation une « économie de rente », de plantation et d'extraction minière, centrée sur l'exportation de produits de base. Si l'on

(5) Pnud, Rapport sur le développement dans le monde, 2001.

(6) Pnud, Rapport sur le développement dans le monde, 1997.

exclut l'Afrique du Sud, les zones franches de Madagascar et de Maurice, le sous-continent exporte presque exclusivement des produits non transformés et importe toujours l'essentiel de ses besoins en biens intermédiaires, biens d'équipement et en produits énergétiques. Sur le sous-continent africain, la proportion de travailleurs pauvres atteint 45 % (2003) (7) et près de 73 % le l'emploi non agricole et localisé dans le secteur informel (8).

La spécialisation internationale du travail renforce les inégalités de maîtrise et d'accès aux technologies, d'investissement dans la recherche et l'innovation. En 1998, les 29 pays de l'Ocde (20 % de la population mondiale) ont consacré 520 milliards de dollars à la recherche et au développement, soit plus que la production économique totale des trente pays les plus pauvres de la planète. Cette même année 1998, les pays de l'Ocde ont déposé 91 % des 347 000 nouveaux brevets (9).

Mais la question des inégalités Nord-Sud est aussi une question politique et de gouvernance mondiale. Les relations Nord - Sud sont, depuis le XVI^e siècle, fondées sur des logiques de domination et d'exploitation. Elles n'ont pas pris fin avec la décolonisation. La façon dont les pays développés et les institutions financières internationales gèrent, par exemple, la crise de la dette depuis le début des années 1980 résume en elle-même la persistance de ces logiques. Les huit pays les plus industrialisés ont mis en place, à travers le G8, un directoire de fait des grandes affaires de la planète. La gouvernance mondiale, au sein des grandes institutions, a tout d'un régime censitaire : les Etats-Unis disposent ainsi de 17,4 % du capital, et donc des droits de vote au sein du conseil d'administration du Fonds monétaire international, alors que 83 pays possèdent chacun moins de 0,1 % des voix. Le système des Nations Unies, qui repose en principe sur la règle « un pays = une voix » n'échappe pas à cette concentration du pouvoir entre les mains des pays les plus riches puisque quatre des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies sont des pays industrialisés.

Ces inégalités Nord-Sud sont naturellement recoupées par de très fortes inégalités à l'intérieur des pays, notamment entre hommes et femmes, et de très fortes inégalités entre pays du Sud. Il y a du « Sud dans les pays du Nord » et du « Nord au Sud ». La part du revenu national revenant au 10 % de la population la plus

pauvre et au 10 % la plus riche est respectivement de 1,8 % et 53 % au Cameroun ou 1,6 % et 55 % au Nigeria contre 2,8 % et 25,1 % en France et 1,8 % et 30,5 % aux Etats Unis (10). Une vingtaine de pays émergents, au premier rang desquels les « tigres » de l'Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, la Chine, parviennent à tirer leur épingle du jeu en concentrant l'essentiel des investissements directs à l'étranger (Ide) dans les pays en développement. Dans le même temps, l'Afrique sub-saharienne attirait en 2000 moins de 4 % de ces Ide à destination des pays en développement. Et sur les 6,7 milliards d'investissements reçus par le sous-continent, 60 % se sont concentrés sur deux pays pétroliers, l'Angola et le Nigeria, et sur le seul pays pouvant être considéré comme émergent, l'Afrique du Sud.

Développement inégal, développement insoutenable

Le cours actuel de la mondialisation libérale approfondit les inégalités Nord-Sud. Alors que nous vivons dans un monde qui produit de plus en plus de richesses, le fossé ne cesse de se creuser entre pays riches et pays pauvres. Selon le Pnud, l'écart entre les 20 % les plus riches de la population mondiale et les 20 % les plus pauvres est passé d'un rapport de 1 à 32 en 1960 à un rapport de 1 à 74 en 2000.

L'intégration au marché mondial ne garantit nullement la croissance et la réduction des inégalités. Encore une fois, la situation de l'Afrique sub-saharienne en est la meilleure illustration. Le sous-continent est ainsi dans une situation paradoxale, à la fois totalement intégré au marché mondial par son économie « de rente » (les exportations représentent aujourd'hui en moyenne 40 % du Pib du sous continent, contre un peu plus de 20 % pour la France par exemple) et de plus en plus marginalisé dans et par le processus de mondialisation. Il en résulte une vulnérabilité extrême aux chocs extérieurs, tout particulièrement aux fluctuations des cours des matières premières et des taux de change.

Partout dans le monde, la réduction du rôle de l'Etat restreint des instruments de redistribution et de péréquation à l'échelle des territoires nationaux. La marchandisation des services essentiels (politique de recouvrement des coûts dans l'éducation et la santé, privatisation du secteur de l'eau et de l'électricité) exclut les populations insolubles. Le marché ne peut

(7) Bit, Tendances mondiales de l'emploi, janvier 2004.

(8) J. Charmes, Informal Sector, Poverty and Gender, 1998.

(9) Pnud, Rapport sur le développement dans le monde, 2001.

(10) Pnud, Rapport sur le développement dans le monde, 2003.

être le seul mode de régulation des biens publics, nationaux et mondiaux.

De telles inégalités sont évidemment insoutenables à moyen et long termes. Elles sont sources de conflits pour l'accès ou la prise de contrôle des ressources disponibles (eau, énergie, terres arables, richesses minières) et de flux migratoires massifs et incontrôlables, à l'intérieur ou entre les pays du Sud et en direction des pays du Nord. Les sociétés transnationales s'appuient sur ces inégalités pour mettre en concurrence généralisée les travailleurs et pour réduire les coûts du travail. Elles alimentent les frustrations et constituent un terreau favorable aux manipulations ethniques, nationaliste, populistes ou fondamentalistes. Les dégradations de l'environnement (érosion des sols, désertification, réchauffement climatique, pollutions industrielles, etc.) touchent en premier lieu les populations les plus pauvres et sont des facteurs d'accroissement des inégalités.

Le consensus qui prévaut aujourd'hui autour du développement durable nie le caractère conflictuel des modèles et des politiques de développement, ignore les intérêts toujours contradictoires entre le travail et le capital, entre les dominants et les dominés. La priorité donnée, dans le discours des institutions financières internationales, à la lutte contre la pauvreté ne doit pas masquer leur responsabilité dans les politiques engendrant paupérisation et croissance des inégalités. Un « *développement répondant aux besoins présents d'une humanité solidaire, mais qui laisse aux générations futures la possibilité de survivre et de prospérer* » ne peut se satisfaire de la mise en œuvre de « filets sociaux ». Economiquement efficace et écologiquement soutenable, il doit aussi être socialement équitable, émancipateur pour les femmes et les hommes, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable et culturellement diversifié.

Mobilisation des ressources pour le développement

La réduction des inégalités Nord-Sud passe par une profonde réforme de la gouvernance mondiale et par une mobilisation sans précédent de ressources en faveur du développement des pays du Sud.

La mobilisation des ressources est une condition nécessaire, essentielle de toute transforma-

tion sociale. Mobilisation des ressources humaines, à travers le travail des femmes et des hommes, de leur qualification, de leur motivation et de leur engagement. Mobilisation des ressources intellectuelles, culturelles et scientifiques, des connaissances et des savoirs. Mobilisation des ressources financières pour le développement.

Cette mobilisation des ressources financières fait aujourd'hui cruellement défaut aux pays du Sud. Depuis le début des années 1990, l'aide publique au développement des pays membre de l'OCDE est en régression. Elle est passée de 60,5 milliards de dollars en 1992 à 52,3 milliards en 2001 et plafonne à 0,23 % du PIB des pays les plus riches. En dollar constant, l'effondrement est évidemment encore plus dramatique. Il faudrait une augmentation de l'aide de 23 milliards de dollars pour la ramener, en termes réels, à son niveau par tête de 1990.

Nous sommes loin, de plus en plus loin, de l'objectif des 0,7 % du PIB des pays les plus riches adopté par la communauté internationale. Pour autant, les capitaux privés ne peuvent seuls apporter les ressources financières nécessaires. Supposés se substituer à une aide publique déclinante, ils se sont concentrés sur un petit nombre de secteurs et sur une vingtaine de marchés émergents. Ils ont démontré, à l'occasion de reflux dévastateurs (crises mexicaine, asiatique, russe ou latino-américaines), leur extrême volatilité. Dans le même esprit, le développement des échanges était supposé apporter la croissance et donc, mécaniquement, la réduction de la pauvreté. Mais les termes de l'échange, particulièrement pour les matières premières et les produits agricoles, n'ont cessé de se dégrader. Enfin, entre 200 et 250 milliards de dollars (près de cinq fois le montant total de l'APD) quittent chaque année les pays du Sud au titre du remboursement d'une dette publique qui dépasse aujourd'hui les 2 000 milliards de dollars...

La mobilisation des ressources financières pour le développement durable et la réduction des inégalités Nord-Sud peut-être déclinée selon une série d'axe revendicatifs :

- ▀ le financement interne du développement par la **mobilisation de l'épargne intérieure**, publique ou privée, doit rester une priorité pour les organisations syndicales. Elle suppose tout à la fois l'existence de systèmes bancaires et de régimes fiscaux effi-

caces et équitables, la généralisation des systèmes de protection sociale, une souveraineté en matière de politiques monétaires, fiscales, salariales, financières et sociales. Ces systèmes montrent leur efficacité à condition de les protéger contre les détournements et leur captation par l'extérieur ;

➡ la **dette** n'est pas la cause unique de la pauvreté, du renforcement des inégalités et du blocage du développement, mais elle les résume et les amplifie. Au-delà des chiffres, la dette et l'ajustement structurel sont les révélateurs de l'état des rapports Nord-Sud, des instruments essentiels de la domination des pays développés sur un Tiers monde exsangue. Il est aujourd'hui évident que l'initiative d'allègement « Pays pauvres très endettés - Ppte » n'est pas en mesure de résoudre le problème de la dette ni de répondre aux besoins de financement du développement de ces pays. Dans son principe, elle exclut toute résolution globale du problème, elle ne reconnaît pas l'évidente co-responsabilité entre les bailleurs et les emprunteurs, elle nie le principe de l'existence d'une dette illégitime. L'annulation de la dette est donc un préalable, une condition non suffisante mais nécessaire au développement des pays les plus pauvres ;

➡ le **commerce mondial** doit être organisé sur de nouvelles bases. Le mouvement syndical international doit promouvoir un système de régulation du commerce qui ne considère pas les services de base comme des produits commerciaux comme les autres ni la violation des droits humains comme un « avantage comparatif » ou un terrain admissible de « compétitivité ». Le commerce international doit être soumis aux droits économiques, sociaux et culturels et à des normes sociales et environnementales. Il doit refléter les coûts réels d'une production durable et permettre de rémunérer les personnes impliquées dans la production du bien. Des mécanismes de garantie des revenus d'exportation des pays du Sud doivent être créés afin de permettre un rééquilibrage des termes de l'échange, particulièrement au niveau des matières premières et des produits agricoles ;

➡ l'**aide publique au développement** est potentiellement porteuse de valeurs et de pratiques opposées, à la fois expression de la

solidarité d'une nation et mécanisme de domination. Un projet revendication doit tenir compte de ces contradictions, insister sur la nécessaire augmentation de l'aide et sur l'indispensable réforme de ses mécanismes, pour plus d'efficacité. Les pays les plus riches, dont la France, doivent se conformer à leur engagement, maintes fois réaffirmé, de porter l'APD à 0,7 % de leur Pib ;

➡ la **lutte pour la démocratie et contre la corruption**, au Nord comme au Sud, sont indissociables de la mobilisation des ressources internes et externe en faveur du développement et de la réduction des inégalités.

Vers un espace international de solidarité et de redistribution des richesses

En 2000, les Nations unies se sont engagées sur la réalisation des Objectifs du millénaire à l'horizon 2015. Leur réalisation est une priorité, même si toutes les projections concluent aujourd'hui en l'impossibilité d'atteindre ces objectifs faute de moyens financiers. Pourtant, les ressources nécessaires à la réalisation des Odm représentent moins de 0,2 % du Pnb mondial. L'année 2005 sera l'occasion d'une mobilisation des opinions publiques internationales pour le respect, par les institutions financières internationales et les pays les plus riches, de leurs engagements. Cette mobilisation doit aussi être l'occasion d'une approche critique de cette conception restrictive de la lutte contre la pauvreté : la mise en œuvre de « filets sociaux » ne peut masquer la nécessaire remise en cause des politiques engendrant pauvreté et inégalités.

Le principe d'une redistribution mondiale, de création d'un **espace mondial de solidarité et de redistribution des richesses**, est inéluctable si on veut réduire les inégalités et assurer l'accès de tous les pays au financement du développement. Au-delà de la nécessaire augmentation de l'aide publique au développement et du rééquilibrage des termes de l'échange, la redistribution des richesses à l'échelle mondiale passe par la mise en place d'une **fiscalité internationale** : taxation internationale des transactions financières à court terme et/ou toute autre taxe internationale. Ces nouveaux modes de financement du développement et des biens

(11) En 2003, l'Apd française s'élevait à 6,5 milliards d'euros. La même année, le résultat net d'exploitation du groupe Total, dont près de 30 % de la production provient d'Afrique, a atteint 7,3 milliards d'euros et l'entreprise a reversé près de 3 milliards de dividendes à ses actionnaires (Source : Bilan annuel 2003 du groupe Total).

publics mondiaux sont le moyen d'assurer un flux de ressources prévisible et continu qui permette aux pays bénéficiaires d'investir de manière plus efficace, sur le long terme. Ils doivent s'analyser, tant d'un point de vue économique que politique, par rapport à l'ensemble des flux Nord-Sud (investissements privés et rapatriements des dividendes, service de la dette, commerce mondial et termes de l'échange, fuite des cerveaux, etc.). Ainsi mis en perspective, les nouvelles formes de financement peuvent être redéfinies comme un mécanisme international de compensation de ces flux négatifs (11).

Supposés utopiques, techniquement et politiquement infaisables il y a quelques années, les mécanismes de taxation internationaux sont aujourd'hui au cœur des débats institutionnel sur le financement du développement (cf. les récents Rapport Landau et Rapport quadripartite de la France, de l'Espagne, du Brésil et du Chili). Lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la communauté internationale de « mener une analyse rigoureuse des avantages, des inconvénients et des autres aspects des propositions tendant à exploiter des sources nouvelles et originales de financement du développement social et des programmes d'élimination de la pauvreté, tant publiques que privées ».

Les prochaines échéances internationales, notamment le sommet du G8 de Gleneagles (Ecosse) en juillet 2005 doit être l'occasion pour les organisations syndicales de porter nos revendications en la matière et de peser dans les débats.

Inégalités de revenus et de richesse monétaire

- Selon le Pnud, environ 1,2 milliard d'individus survivent avec moins d'1 dollar par jour, 2,8 milliards avec moins de 2 dollars par jour ;
- le patrimoine des 225 personnes les plus riches de la planète dépasse le revenu cumulé d'un groupe de pays représentant 47 % de la population mondiale, soit 2,5 milliards de personnes ;
- le patrimoine des quinze individus les plus fortunés dépasse le Pib annuel total de l'Afrique sub-saharienne.

Inégalités d'accès aux services de bases, aux ressources de la planète et de prélèvement sur ces mêmes ressources

- 325 millions d'enfants ne sont pas scolarisés ;
- Sur les 900 millions d'adultes (1 sur 5) qui ne savent ni lire ni écrire, 98 % se trouvent dans les pays en développement et les 2/3 sont des femmes ;
- 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à une infrastructure sanitaire élémentaire ;
- 95 % des personnes séropositives vivent dans un pays en développement ;
- 1,1 milliard de personnes (1 habitant de la planète sur 6) n'ont pas accès à l'eau potable ;
- 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité ;
- les 20 % de la population qui habitent dans les pays développés (1,2 milliard d'individus) consomme 60 % de l'énergie mondiale ;
- un Mozambicain émet chaque année 416 kg d'équivalent carbone contre 6 250 kg pour un citoyen nord-américain.

Inégalités de maîtrise et d'accès aux technologies et à la recherche

- En 1998, les pays de l'Ocde (19 % de la population mondiale) ont déposé 91 % des 347 000 nouveaux brevets ;
- en 1998, les 29 pays de l'Ocde ont consacré 520 milliards de dollars à la recherche et au développement, soit plus que la production économique totale des 30 pays les plus pauvres de la planète ;
- sur les 1 223 médicaments commercialisés dans le monde entre 1975 et 1996, 13 seulement étaient destinés au traitement des maladies tropicales ;
- l'accès aux nouvelles technologies, qui pourrait être un élément d'atténuation de ces disparités, est au contraire de plus en plus un facteur d'aggravation des inégalités : 3 millions de personnes ont accès à Internet en

Afrique, soit l'équivalent nombre d'inter-nautiques pour la seule ville de New York.

Une question politique et de gouvernance mondiale

- ➡ en 2001, les Etats unis disposaient de 17,4 % du capital, et donc des droits de vote, au sein du conseil d'administration du Fonds monétaire international, la France de 5 %, soit plus que l'ensemble des Pays les moins avancés (Pma) ;
- ➡ au sein de la Banque mondiale, le G7 cumule 43 % des droits de vote, 61,5 % pour l'ensemble des pays de l'Ocde, alors que 83 pays possèdent chacun moins de 0,1% des droits de vote.

Discussion

La Cgt a déjà une réflexion sur cette question, réflexion qui a notamment donné lieu à la publication d'une brochure en décembre 2001.

Cette notion de biens publics mondiaux peut être comprise de différentes manières, au moins de deux : d'une part une conception qui est celle disons de l'école académique libérale qui consiste à dire qu'il y a sans doute une petite place pour le public dans l'économie et pour les biens publics et qui admet l'exception au marché quand il y a échec du marché. D'autre part une conception qui est très largement portée dans les débats sur la mondialisation, qui correspond mieux à la vision syndicale et qui et qui considère qu'il y a des biens qui doivent être considérés comme publics parce qu'ils correspondent à des besoins qui sont définis comme tels par la société. C'est un choix social et politique de considérer certaines richesses, certains biens, certains services comme publics. Cette conception se distingue à la fois de la vision libérale et, aussi, d'une vision écologiste extrême qui consisterait à défendre la nature pour la nature et non pas pour ce que l'humanité ressent comme nécessaire à son propre développement. L'atelier a abordé trois thèmes : le premier est rattaché à une problématique de préservation des ressources naturelles (l'eau, l'air, la biodiversité, l'environnement...) et cette exigence porte la nécessité de biens publics mondiaux parce qu'on doit prendre en compte le point de l'humanité dans son ensemble dans l'exploitation, l'utilisation et la gestion de ces

ressources. Ce qui ne veut pas dire forcément que le morceau de charbon, le kilomètre transporté, sont en eux-mêmes bien publics. Parce qu'il sont vitaux et que chaque être humain y a droit, sont considérés comme patrimoine, biens commun, de l'humanité un ensemble de ressources naturelles, comme l'eau, et de services comme l'énergie, transport, la santé...

Le deuxième thème de réflexion de l'atelier a porté sur l'idée qu'il y a des éléments de biens publics dans des choses qui sont fondées non pas sur des ressources naturelles, mais sur des politiques et sur des services rendus par des autorités et qui ont une importance mondiale, par exemple la paix et la sécurité, la stabilité financière. Cette conception élargie des biens publics soulève le difficile problème d'ancrer, dans tous ces domaines, ces politiques dans le cadre d'un pouvoir politique à l'échelle mondiale.

Le troisième thème qui a émergé est qu'il y a un aspect public dans tout ce qui touche à l'économie informationnelle, la culture, la formation et l'éducation...

A partir de là, la question qui se pose c'est de savoir par quelle voie, par quels moyens assurer la gestion de ces biens publics et leur accès.

On en vient donc nécessairement à la problématique biens publics / service public / entreprise publique. Le premier constat c'est que les termes de ce triptyque ne coïncident pas nécessairement ; par exemple entre biens publics et entreprises publiques, puisque l'on peut trouver des biens publics qui sont produits par des entreprises privées et inversement.

En revanche, il y a un lien entre les deux, comme le débat sur le thème général du développement durable l'a bien montré, une des causes qui s'opposent au développement durable, c'est la pression des critères de rentabilité, les marchés financiers qui imposent des modes de gestion et de fonctionnement des entreprises et du système productif en contradiction avec la nécessité d'assurer la solidarité entre les êtres humains et entre les générations. D'où l'importance d'une intervention publique économique avec des capacités de production dans la production d'un certain nombre de biens et de services. Il y a sur ce point plusieurs conceptions, la conception libérale, on a vu, qui considère le service public comme résiduel, une conception en quelque sorte traditionnelle,

qui fonde l'existence de l'entreprise publique sur l'existence d'un monopole naturel et sur une certaine tradition ; c'est un peu la vision du service public à la française, avec la difficulté quand on plaide au Japon pour une politique mondiale d'exporter cette conception.

Par contre, on ne peut pas se contenter d'avoir un cahier des charges pour confier aux entreprises privées un certain nombre de missions de services publics. Il y a nécessité d'opérateurs publics, et peut être aussi, c'est un débat, de reconsidérer l'entreprise publique dans le cadre de son interaction avec les autres acteurs, avec le reste du marché, les salariés, les usagers et de l'influence qu'elle exerce sur le fonctionnement de l'ensemble de son secteur d'activité.

Enfin, la notion de biens publics mondiaux implique une réflexion sur la problématique du non marchand. Nous sommes dans un système capitaliste qui a tendance à tout transformer en marchandises, notamment les ressources naturelles et en particulier de transformer en marchandise la force travail humaine. Pour autant il y a des éléments qui conduisent à imaginer d'aller au-delà et qui ne coïncident pas nécessairement avec le modèle traditionnel du salariat, comme la montée de l'informationnel et la nécessité d'avoir des formes de travail à la fois porteuses d'initiatives individuelles et appelant à la coopération entre individus. On est dans une situation extrêmement compliquée où il y a tout un pan de la planète qui n'est pas encore

arrivée au stade l'économie marchande mais qui est en train d'y entrer massivement, une partie qui est plein dedans et une partie qui commence à chercher les moyens d'en sortir. Pour ajouter à la confusion il y a des pays où ces trois phases d'évolution sont en train de se télescoper, comme l'Inde où l'on part du sous-développement le plus profond pour arriver directement à être concurrentiel sur le marché des services informatiques par exemple, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter. Ce qui ne peut manquer d'envoyer dans un pays développé comme le nôtre à la réflexion et au débat sur les questions touchant au statut du travail salarié et à la sécurité sociale professionnelle.

S'agissant des relations Nord/sud, l'idée qui ressort de la discussion, c'est qu'il existe un certain nombre d'opportunités revendicatives dans la période qui s'ouvre, avec le G8, avec la campagne sur les objectifs du millénaire, avec aussi les engagements des pays les plus riches sur un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2015.

Parmi ces opportunités revendicatives figure l'instauration d'une fiscalité internationale, qui paraissait totalement utopique il n'y a pas cinq ans. Aujourd'hui, avec le rapport Landau, avec le rapport quadripartite, avec l'échéance du prochain G8, on a la capacité sans doute de faire monter plus fort encore cette exigence.

Responsabilité sociale des entreprises et modèle productif

Introduction à l'atelier : « La responsabilité sociale des entreprises » (intervention de D. Decisier)

La Rse, un « concept » méconnu....

Les résultats du sondage Csa réalisé pour la Nvo du 12 novembre montrent que la dimension sociale / sociétale du développement durable n'apparaît pas comme une évidence aux yeux des salariés, encore que des différences notables apparaissent selon qu'on est ouvrier ou cadre. Le développement durable est, en effet, plus appréhendé sous l'angle environnementaliste (par exemple économiser les ressources naturelles) ou dans le cadre d'une problématique nord / sud. On est encore loin d'une approche intégrée du développement

durable s'appuyant sur le trépied environnemental, économique et social.

Aux contours incertains...

De ce fait, la responsabilité sociale des entreprises, comme vecteur stratégique du développement durable est encore très largement méconnue, sous estimée et, quand elle ne l'est pas, suscite méfiance et réticence.

Il y a sans aucun doute plus qu'un hiatus entre d'une part la montée en puissance de ce mouvement dans les entreprises et les enjeux qu'il recèle et, d'autre part la perception qu'en ont les salariés et l'implication des organisations syndicales sur ce terrain.

Le flou qui entoure ce concept n'y est sans doute pas étranger. Qu'est ce en effet que la res-

responsabilité sociale des entreprises ? Le terme de responsabilité lui-même est ambigu. Comme le note Bernard Saincy dans son livre. Est ce « la responsabilité qui conduit à répondre à l'attente de quelqu'un ou est celle qui consiste à rendre des comptes à ceux qui sont en droit d'en demander ? » Et quel est le périmètre du social dans la Rse ? Cela recouvre les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, la protection sociale, la formation, la reconnaissance et l'exercice du droit syndical, le dialogue social, la non discrimination, l'égalité homme femme, le respect des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen, et bien d'autres questions, au point que qu'on peut se demander si la Rse n'est pas une sorte de tonneau des Danaïdes.

Par ailleurs, un tel hiatus peut sans doute également s'expliquer par des raisons disons « culturelles » pour être court. La Rse est un concept importé et qui ne colle pas, au moins dans son acception originelle, à la réalité sociale de notre pays.

La Rse, s'est en effet développée dans un contexte anglo-américain. Elle participe de ce qu'il est convenu d'appeler la « soft law » ; laissée à l'initiative et à la discrétion des entreprises, sans portée contraignante, elle renvoie en effet à un contexte historique de faiblesse du droit social, à des logiques juridiques et à des pratiques sociales de ce fait très éloignées de celles qui prévalent par exemple dans notre pays où ces pratiques sont largement encadrées et codifiées dans le cadre d'un ordre public social hiérarchisé, cohérent et contraignant, constitué de dispositifs législatifs, réglementaires et conventionnels.

Et qui suscite incrédulité et défiance

Si la Rse est souvent méconnue, elle est tout aussi souvent objet de défiance. On peut en effet légitimement s'interroger sur la portée de la Rse dans un contexte paradoxalement marqué au niveau des entreprises par l'irresponsabilité sociale des entreprises, en, particulier des multinationales. L'enchaînement ces dernières années de catastrophes écologiques (Erika, Prestige, Azf...), financières (Enron, Vivendi Universal, Parmalat...), sanitaires (vache folle, amiante et cancers professionnels, légionellose, viox...), sociales (on ne les compte plus) donne plutôt la mesure de l'incroyable désinvolture voire du cynisme dont peuvent faire preuve les multinationales.

Quel crédit dès lors accorder à une responsabilité sociale, sociétale et environnementale parfois revendiquée par ces entreprises dans des chartes et autres codes éthiques et trop souvent démentie par les faits ? La tentation n'est elle pas grande pour ces entreprises de transformer à grand renfort de publicité certaines de leurs initiatives en opérations de marketing et de se faire ainsi ou de se refaire à bon compte une virginité environnementale ou sociale ? On peut dès lors comprendre la méfiance, à tout le moins l'incrédulité que suscite la Rse.

Cette situation pose la question de la distorsion du couple risque - responsabilité, qui fait que le risque est de plus en plus socialisé alors que la responsabilité, c'est à le pouvoir de décider de la prise de risque et les centres de décision, est de plus en plus concentrée. Ceux qui courent les risques, les salariés, les populations, ne sont pas ceux qui les prennent.

Enfin, on peut craindre que cet intérêt, sinon cet engouement, pour le développement durable et la Rse ne masquent d'autres objectifs plus pernicious encore et qui visent à substituer, via les grands groupes, de l'auto-régulation aux cadres légaux nationaux et multilatéraux. Maîtrisée par ces grands groupes, la Rse peut devenir pour eux un moyen de contourner les normes juridiques nationales et internationales, ou de contenir leur développement, voire de s'en affranchir, en secrétant sui generis, sans contrainte et sans contrôle, leurs propres normes. C'est ce que soulignait Bernard Thibault dans une interview au journal « La Tribune » : « Avec cette démarche d'autoréglementation patronale, nous allons tout droit vers une privatisation du droit, à sa reféodalisation ». Sans verser dans l'apocalypse, force est bien de constater que du fait de leur gigantisme et de leur puissance financière, certaines entreprises multinationales « pèsent » déjà plus que bien des Etats-nations (il suffit pour s'en convaincre de se rappeler la visite en France de Bill Gates, reçu à l'Élysée par J. Chirac comme un véritable chef d'état). De fait, ces processus d'auto-réglementation dans le cadre de tels déséquilibres pourraient selon la formule conduire à placer des territoires sans pouvoirs face à des pouvoirs sans territoires.

Dans le même temps, on peut constater que le décalage entre l'ubiquité spatiale des firmes multinationales et le droit social des entreprises se traduit par une contestation grandissante de

leur puissance et de la place de ces géants dans l'espace démocratique.

Des motifs d'inquiétude et de méfiance qui sont aussi des raisons d'agir

Méconnaissance, incrédulité, défiance sont pour nous, organisation syndicale, autant d'interpellations.

Nous ne pouvons rester à l'écart et laisser aux seules forces du capital, comme c'est actuellement le cas globalement, le contrôle et la maîtrise d'une démarche dont les enjeux et la portée pour les salariés et les populations sont considérables.

L'exigence d'une éthique dans l'entreprise qui soit autre chose qu'un supplément d'âme ou une bonne conscience en forme de cache sexe, cette exigence d'une responsabilité véritablement assumée de l'entreprise en matière sociale, sociétale et environnementale, ouvrent sans aucun doute un champ stratégique d'intervention sociale et citoyenne.

Il s'agit de faire en sorte que la Rse produise du droit social, ce qui suppose la clarté sur son contenu d'une part, son institutionnalisation d'autre part.

Donner du contenu à la Rse

Pour la Cgt, la Rse doit être fondée sur des droits et normes sociales, sur des dispositifs législatifs et contractuels explicites et sur des contrôles et des évaluations associés.

Elle doit pouvoir articuler la dimension externe (l'impact sur la société et sur l'environnement de l'entreprise, de son activité, de sa stratégie, de sa gestion) et la dimension interne (vis-à-vis des salariés).

Son champ à la fois social et sociétal couvre des exigences multiples de résorption des inégalités, de lutte contre le dumping social, de sécurité industrielle et technologique, de santé, d'aménagement durable des territoires, de formation tout au long de la vie, d'égalité entre hommes et femmes, de participation des parties prenantes et de respect des droits sociaux existants mais aussi de reconnaissance de droits nouveaux.

Le caractère protéiforme et tentaculaire de la Rse n'est d'ailleurs pas sans poser quelque pro-

blème quant à la définition de son périmètre et, partant à son opérationnalité. On peut en effet se demander quelle pourrait être la pertinence d'une définition détaillée et exhaustive des champs couverts par la Rse et que ne suffirait pas à contenir le Bottin de la ville de Paris.

Toujours est-il qu'en ce qui nous concerne, notre démarche en matière de Rse, dans la perspective de consolider les droits existants et d'en faire émerger de nouveaux, devrait s'articuler autour de quelques grands axes revendicatifs que développe la Cgt (ça n'est pas limitatif) :

- l'emploi solidaire ;
- la sécurité sociale professionnelle ;
- la démocratie sociale ;
- l'égalité professionnelle hommes/femmes.

L'emploi solidaire : c'est un des facteurs essentiels de la dimension sociale du développement durable. La lutte contre le fléau de la pauvreté, contre les inégalités, passe par l'intervention des pouvoirs publics au niveau des Etats, de l'Europe et institutions internationales, notamment en matière de respect des droits à l'emploi et par la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes, soutenues, à fort contenu.

La Sécurité sociale professionnelle : elle est une condition d'un développement durable, elle nécessite la définition d'un nouveau et véritable statut du travail salarié en France et dans le monde. Il ne s'agit pas de plaquer un modèle unique et universel de statut, mais, au-delà des spécificités, de garantir chaque salarié tout au long de sa trajectoire professionnelle, notamment par la formation et la continuité des droits.

La démocratie sociale : la gestion de l'entreprise, son organisation ne peuvent demeurer le domaine réservé de la gouvernance d'entreprise et des actionnaires. Créateurs de richesse, vecteurs de la production et de l'innovation, les salariés doivent pouvoir disposer, à travers leurs institutions représentatives (à l'exemple des comités d'entreprises) de droits nouveaux en matière d'information, de consultation, d'intervention dans la gestion, et ce à tous les niveaux nationaux, européens ou internationaux. Les aspects liés à la filialisation et à la sous-traitance doivent à cet égard donner lieu à

des dispositions particulières, comme doit être prise en compte la dimension territoriale.

L'égalité professionnelle : lieu de socialisation par excellence l'entreprise ne doit pas être, comme c'est encore très largement le cas, celui de l'exclusion et des discriminations ; il ne peut y avoir de développement durable sans égalité professionnelle et il est de la responsabilité sociale des entreprises de la promouvoir. La charte sur la diversité signée par une quarantaine de groupes le 22 octobre et l'accord signé entre Peugeot et les organisations syndicales, y compris la Cgt, sur la diversité et la cohésion sociale dans l'entreprise illustrent tout à la fois l'intérêt de telles initiatives mais aussi leurs limites.

Passer de l'autorégulation à l'obligation, de l'auto-proclamation à la régulation encadrée

La crédibilité et la pertinence de la Rse dépendent évidemment des questions liées à son contrôle : qui définit ? qui rend compte ? comment ? à qui ? quelle transparence ?

C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'investir les trois champs d'action que sont :

- ➡ la transparence des entreprises et de leur politique sociale et environnementale ;
- ➡ le contrôle des activités et la démocratisation des procédures de décisions (cela touche à la gouvernance des entreprises et l'implication des parties prenantes que sont les salariés et les citoyens) ;
- ➡ les politiques d'incitation à la Rse et la reconnaissance des entreprises responsables.

La transparence est un préalable. Il ne peut y avoir de débat ni de dialogue sans cette condition. Dans ce cadre, la Cgt a exprimé sa demande d'approfondir les obligations de reporting social et environnemental prévu par la loi Nre de 2001. Ces reporting devraient être contrôlés et rendus publics. A cet effet, nous demandons la création d'une instance multi parties prenantes au sein de l'administration pour assurer la collecte des documents, leur contrôle, la lisibilité et l'accessibilité. Nous demandons en outre que ces documents de reporting sociaux et environnementaux soient débattus au sein des institutions représentatives des personnels (comités d'établissement, d'en-

treprise, de groupe...) et les avis de ces instances obligatoirement annexés au rapport annuel des entreprises. Il faut savoir que pour l'application de la loi Nre, 5 % seulement des entreprises concernées ont consulté les organisations syndicales en amont.

La réforme du gouvernement d'entreprise est évidemment le second passage obligé. A cet égard, la Cgt revendique la reconnaissance du rôle des salariés dans la gestion de l'entreprise et par conséquent l'extension de leurs droits d'intervention, par leur présence au sein même des conseils d'administration et par la mise en place de comités de groupes européens et mondiaux. Cela implique aussi la reconnaissance des droits des usagers, des riverains, des consommateurs. En matière de contrôle, les compétences de l'inspection du travail et des Drire devraient élargies à ces domaines.

De même, nous considérons que des mesures devraient être prises en ce qui concerne l'investissement socialement responsable et l'investissement solidaire, notamment par l'intermédiaire de l'Autorité des marchés financiers.

Les points d'appui institutionnels

Cette question de l'évaluation démocratique de la Rse a fait l'objet depuis une vingtaine d'années de différentes initiatives nationales et internationales, notamment publiques et parapubliques :

Le cadre international

Il s'agit principalement de l'Oit avec notamment les conventions de l'Oit sur les droits fondamentaux et la Déclaration tripartite sur les multinationales et la politique sociale, de l'Ocde avec les principes directeurs de l'Ocde à l'intention des entreprises multinationales, les Nations Unies avec le Global Compact. Par ailleurs la Commission européenne est également active avec la mise en place du forum multipartites prenantes sur la Rse en 2002 ainsi que la Directive sur les comités d'entreprise européens et, bien que sa portée soit faible, la communication de juillet 2002 de la Commission concernant la Rse.

A cela il convient d'ajouter les « Accords Cadres » négociés entre les multinationales et les fédérations syndicales internationales ainsi que les accords du même type signés au niveau européen.

Enfin de nombreuses initiatives privées complètent ce cadre international, par exemple en matière de normalisation et de certifications environnementales et sociales.

La portée et l'efficacité de ces dispositifs reste faible, leurs contenus et les logiques qui les portent très variables selon le cas et parfois contestables.

Il n'en demeure pas moins que ces initiatives expriment les tentatives encore embryonnaires de régulations sociales internationales et multilatérales face à la globalisation et aux processus de déréglementation qui lui sont associés. Elles font en quelque sorte écho, même si l'écho est faible, aux mouvements sociaux récents (eurogrèves, forums sociaux mondiaux et européens etc.) à travers lesquels se forge le besoin d'un ordre public social international qui ne soit pas celui de l'hégémonie économique des firmes multinationales. A ce titre, elles peuvent être appréciées comme les timides et premiers jalons d'une alternative à leur pouvoir discrétionnaire.

Le cadre national : la Nre

Cela concerne principalement sinon exclusivement l'article 116 de la Loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques qui impose aux entreprises de droit français et cotées en France, (soit 700 entreprises), de publier dans leur rapport de gestion des données sur « *la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité* ».

Il ne s'agit pas d'une obligation de faire mais de rendre compte.

Cette disposition législative a été complétée par un décret du 20 février 2002 qui, en deux articles, précise la nature de ces données par une série d'indicateurs sociaux et environnementaux (trois groupes d'indicateurs, un premier de 32 rubriques portant sur des données sociales internes tels que effectifs, formation, hygiène, sécurité, parité, handicap, etc., un second de huit indicateurs portant sur l'impact territorial de l'activité, un troisième de vingt-huit rubriques portant sur l'environnement, tels les gaz à effet de serre, les substances toxiques ou radioactives).

Les bilans d'application de la loi convergent. Ils mettent en évidence une application médiocre

de la loi et surtout une qualité discutable des informations. Ces premiers éléments, malgré le peu de recul, confirment l'analyse que fait la Cgt sur les insuffisances du reporting et valident nos revendications.

Posent ainsi problème :

- le fait que ne sont concernées que les entreprises cotées (Carrefour, par exemple, mais pas Leclerc) ;
- le fait que le périmètre du reporting n'est pas précisé, ce dont profitent certains groupes pour le limiter au siège social ;
- l'absence de dispositions permettant de contrôler et de vérifier les informations ;
- l'absence de sanction en cas de non-respect ;
- l'absence de procédures permettant l'intervention des salariés et de leurs organismes de représentation.

C'est d'ailleurs, pour l'essentiel, les questions mises en avant dans une déclaration commune des organisations rassemblées au sein du Forum citoyen pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Cette déclaration demande au gouvernement d'engager des discussions avec les Ong et les syndicats et développe à cet effet huit axes de progrès pour approfondir le reporting social et environnemental des entreprises.

Elle illustre de manière exemplaire la capacité des Ong et non des moindres et des organisations syndicales qui comptent aussi à dépasser leurs divergences, parfois leurs différends, à se rassembler sur des objectifs concrets avec la volonté de poursuivre dans cette voie frustrante, pour construire un rapport de forces susceptible de donner à la Rse un autre contenu que celui qu'imposent aujourd'hui les directions d'entreprises.

Introduction à l'atelier : « Quel modèle productif ? » (Intervention de P. Y. Chanu)

La nécessaire critique du productivisme

Les réflexions sur le développement durable sont nées d'une critique du productivisme caractérisant le mode de développement des

« trente glorieuses », que l'Ecole de la régulation a caractérisé comme « régime de régulation fordiste ». Cette critique s'est concentrée sur le rôle central de la croissance du Pib (produit intérieur brut) comme indicateur privilégié du bien-être, de la croissance comme objectif central des politiques économiques.

Mais en préambule, il convient de souligner que l'un des principaux problèmes auxquels nous avons été confrontés depuis le milieu des années 1970 n'est pas l'excès de croissance mais l'insuffisance de la croissance, avec entre autres conséquences la montée d'un chômage de masse.

Ceci étant, cela ne dispense pas d'une critique sérieuse du productivisme, d'autant que les enjeux énergétiques et environnementaux ont pris une importance fondamentale.

Il est incontestable que le Pib ne peut être la mesure unique du bien être : il faut tenir compte par exemple de ses effets sur la dégradation de l'environnement, de l'état de santé ou du niveau d'éducation de la population.

Le fordisme, un régime de croissance productiviste

Il n'est pas contestable que le fordisme était fondé sur mode de croissance productiviste.

Fondé sur la recherche d'économies d'échelle, c'est-à-dire sur la recherche d'importants gains de productivité du travail au moyen d'investissements visant à accroître la capacité productive ; il reposait sur deux piliers :

- ▄ l'intensification du travail : c'est ce qu'on appelle le taylorisme, dont la figure emblématique est le travail à la chaîne ;
- ▄ le développement de la consommation de masse, rendu possible par une croissance relativement stable des salaires, en lien avec le développement progressif de systèmes de protection sociale fondés sur le salaire socialisé (12).

Dans ce mode de développement, la croissance joue un rôle fondamental. L'objectif principal des entreprises est l'augmentation du chiffre d'affaires, recherché d'abord par des investissements dont l'objectif fondamental est de produire plus.

Il faut bien sûr se garder de toute vision caricaturale. Ce mode de développement a permis d'augmenter les ressources des salariés, le chômage était très faible, la pauvreté a considérablement reculé, le développement de la protection sociale a donné une sécurité nouvelle aux salariés, en particulier aux personnes âgées.

Il ne faut pas pour autant en cacher les effets pervers :

- ▄ il était très coûteux en ressources naturelles et par ses conséquences sur l'environnement ;
- ▄ il n'avait pas seulement des conséquences sur l'environnement, mais également sur les conditions de vie des salariés, le taylorisme se caractérisant par une très grande pénibilité du travail, en particulier ouvrier, avec des conséquences très importantes sur la santé des salariés, et même leur espérance de vie. Ce point est très important à souligner pour une organisation comme la Cgt : le productivisme ne dégrade pas seulement l'environnement, il dégrade tout autant les hommes ;
- ▄ enfin, ce productivisme ne concernait pas seulement l'industrie, il concernait également l'agriculture. La politique agricole commune a encouragé le développement d'une agriculture productiviste, ce qui a conduit à une très importante dégradation de l'environnement, par exemple la pollution des rivières et de la nappe phréatique, ou les conséquences des engrais chimiques ou encore des pesticides, avec leurs conséquences sur la biodiversité (raréfaction des abeilles par exemple).

Le monde est confronté à trois enjeux fondamentaux

Même si l'apport spécifique du syndicalisme dans le développement durable doit l'amener à placer l'Homme au centre de ses réflexions, il est incontestable que les enjeux énergétiques et environnementaux vont nous confronter à des défis considérables au cours des cinquante prochaines années. Ainsi que l'exprimait sous une forme provocatrice l'économiste Patrick Artus : « à quoi bon se préoccuper de l'avenir des retraites puisque nous serons tous morts étouffés ou par manque d'énergie avant que le problème des retraites ne se pose vraiment ? »

(12) Cette croissance des salaires et le développement des systèmes de protection sociale étant lui-même le produit des luttes, dans lesquelles le syndicalisme a joué un rôle central.

L'enjeu énergétique

Depuis plus de trente ans et malgré les crises pétrolières, la croissance économique n'a cessé d'utiliser de plus en plus d'énergie. Entre 1965 et 2000, la consommation de pétrole dans le monde a été multipliée par 1,8, celle de gaz par 3,5.

Nous risquons d'être confrontés à un problème massif de pénurie d'hydrocarbure dans la seconde moitié du siècle, les réserves de combustibles fossiles prouvées étant estimées à entre 50 et 80 ans.

L'effet de serre

L'une des conséquences de ce mode de croissance est qu'il contribue à accroître l'effet de serre. Cela pourrait conduire à un scénario catastrophe. Certains experts évoquent une hausse de la température de l'air à la surface de la planète comprise entre 1°C et 3,5°C, ce qui provoquerait une élévation du niveau des océans pouvant aller jusqu'à 1 mètre, la sécheresse s'aggraverait dans les régions du globe qui en souffrent déjà, et cela devrait contribuer à encore aggraver les épisodes climatiques extrêmes (canicules, ouragans, etc.).

L'eau

La question de l'eau risque également de se poser de manière cruciale.

La consommation globale d'eau, dont la première responsable est l'agriculture, a été multipliée par six entre 1900 et 1995, soit deux fois plus que la population. A ce rythme, en 2025, 48 % de la population de la planète vivrait avec le risque d'une pénurie.

La nécessaire critique des théories de la décroissance

Face à cette situation, certains proposent comme alternative, la décroissance au nord, afin de permettre la croissance au sud. Cette théorie a un réel écho dans les courants écologistes. Greenpeace par exemple parle de « décroissance soutenable ».

A la suite des travaux d'un économiste roumain dénommé Nicholas Georgescu-Roegen (13), les tenants de ce courant rêvent d'un monde où les transports aériens et les véhicules à explosion seraient remplacés par la marine à

voile, le vélo et la traction animale, les produits manufacturés par une production locale artisanale, etc.

Il est à peine besoin d'insister sur le caractère irréaliste de cette approche.

La raréfaction de l'énergie et la préservation de l'environnement impliquent une forte augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.

Si cela se produisait dans un contexte global de croissance faible ou a fortiori négative, cela impliquerait un bouleversement de la répartition des revenus au sein de la société qui ne pourraient être imposés que par une dictature.

Il s'agit d'une impasse, ce qui ne dispense pas de réfléchir à un autre mode de développement, ce qu'on désigne couramment par développement durable. Le syndicalisme peut avoir une contribution importante à ces réflexions.

En même temps, on ne peut nier la réalité du problème. Il faudrait environ 2,5 planètes pour rendre supportable un niveau de consommation de l'Inde et de la Chine correspondant à celui des États-Unis.

On critique souvent le caractère vague du terme « développement durable ». Pour essayer d'avancer, nous proposons trois axes de réflexions pour un nouveau modèle productif ondé sur le développement durable.

Trois axes de réflexion pour un nouveau mode de développement

Un mode de développement plus économe en énergie

Ce mode de développement doit être d'abord plus économe en énergie. Il s'agit d'améliorer ce qu'on appelle l'intensité énergétique du Pib, c'est-à-dire de produire en utilisant moins d'énergie. Les progrès réalisés dans la production de voitures propres, ou l'isolation des logements, montrent que des progrès importants peuvent être réalisés.

Il faut aussi encourager le développement des énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne) même si elles ne pourront répondre qu'à une partie du problème : en France, un objectif en 2020 de 20 % de la production

(13) Auteur notamment d'un livre intitulé « La décroissance ». Editions Le sang de la terre, 1995.

d'électricité produit par les énergies renouvelables est à coup sûr ambitieux.

Un mode de développement fondé sur l'économie de la connaissance

La révolution informationnelle est l'une des caractéristiques les plus importantes des transformations économiques des dernières décennies. Nous devons œuvrer à un mode de développement fondé sur l'économie de la connaissance.

Cela implique de mettre l'homme au centre du processus de création de richesses.

Dans ce régime de croissance, le développement de l'emploi stable, qualifié et bien payé sera la principale source de création de richesses.

Le projet de la Cgt d'une Sécurité sociale professionnelle s'inscrit dans cette logique visant à mettre l'homme au centre.

Un mode de développement prenant en compte les interdépendances

Interdépendances entre générations

Solidarité intergénérationnelle d'abord : entre la génération active actuelle et la génération précédente (les retraites), entre la génération actuelle et les générations futures (éducation et formation).

On retrouve là l'une des définitions les plus communément admises du développement durable, celle du sommet de la terre de Rio en 1992 : « *un développement qui satisfait les besoins de chaque génération, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* ».

Homme/nature

Après tout ce qui a été dit, il est sans doute superflu d'insister sur la solidarité de l'Homme et de la Nature.

Le village global

La Cgt revendique le plein-emploi solidaire, partout dans le monde. La globalisation financière ne doit pas cacher une réalité plus profonde, celle de l'interdépendance croissante de l'Humanité toute entière, la seule qui puisse à

bon droit mériter le nom de mondialisation, et qu'on appelle souvent « le village global ». Il ne s'agit pas seulement de défendre notre niveau de vie, nos emplois, nos systèmes de protection sociale en France ou en Europe, il faut œuvrer de manière solidaire à leur développement partout dans le monde. C'est affirmer l'objectif du co-développement Nord/Sud comme Est/Ouest.

Changer la mesure du progrès

En conclusion, quelques réflexions sur la mesure du progrès, ce qui pose la question de nos systèmes statistiques, et en particulier de la comptabilité nationale.

Le Pib est un indicateur indispensable, mais insuffisant du bien-être des populations. La comptabilité nationale ne mesure pas tout. Elle n'évalue pas l'ensemble des activités humaines, mais seulement celles qui s'apprécient de façon monétaire à partir de normes comptables subjectives. Pour reprendre un exemple classique, quelqu'un qui épouse sa femme de ménage contribue à diminuer le Pib.

C'est pourquoi il est nécessaire de créer de nouveaux indicateurs à l'instar des indices de développement humain du Pnud qui compare les pays à partir de l'espérance de vie et du niveau d'éducatifs. Cette démarche d'indices de développement humain peut être développée, par exemple en mesurant l'état sanitaire des populations, le nombre de logements, la densité énergétique du Pib, le niveau des inégalités et de la pauvreté (14), etc.

Discussion

En ce qui concerne la Rse, c'est un fait que nous sommes de plus en plus sollicités, notamment dans les grandes entreprises, par les directions sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises et du développement durable et que d'une manière générale ce sont des questions qui paraissent très éloignées des préoccupations immédiates des salariés. Nous avons besoin d'investir ces thèmes d'une autre manière que celle dont les entreprises le font en reprenant à notre compte cette idée selon laquelle les entreprises doivent être responsables et doivent assumer leur responsabilité sociale et environnementale dans la société. Ce n'est parce qu'elles peuvent tentées de faire ou

(14) Comme le fait en France le réseau alerte inégalités (Rai), avec le « Bip 40 »

font à ce propos du marketing éthique que ce n'est pas une exigence sociale à laquelle il faut donner un contenu et qu'il faut prendre en compte. Nous devons le faire par nous mêmes, mais aussi dans le cadre d'alliances avec l'ensemble des acteurs sociaux, c'est-à-dire les organisations syndicales, les Ong, les associations.

En matière de contenu, la discussion a beaucoup tourné autour de la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques), de l'exigence de transparence, notamment à l'égard des grandes entreprises dont les périmètres d'intervention sont de plus en plus flous (Opa, OPE, sous-traitance). Il ne peut en effet y avoir de négociation si les parties prenantes, en l'occurrence les salariés, ne disposent pas des éléments permettant d'apprécier la réalité de l'entreprise dans son ensemble et dans toutes ses dimensions. C'est une nécessité, y compris pour élargir les solidarités et ne pas risquer d'enfermer la négociation dans le périmètre restreint de prés carés statutaires et dans une vision « corporatiste » qui pourraient avoir pour effet d'occulter par exemple les situations liées à la filialisation, à la sous-traitance.

Par ailleurs, la Rse renvoie nécessairement à la question du contrôle. On ne peut pas se satisfaire d'une situation où les entreprises peuvent s'auto-proclamer socialement responsables. Il y a nécessité d'être exigeant et d'avoir des contrôles citoyens, qui fassent intervenir à la fois l'institutionnel (les pouvoirs publics) et les différents acteurs. A ce dernier égard,

l'exemple de l'accord cadre international signé par Renault est significatif, notamment parce qu'il permet d'avoir un certain nombre d'éléments sur les réseaux de sous-traitance et donc d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes de solidarités, de revendications, de rassemblement.

S'agissant de la question relative au modèle productif, on voit bien la nécessité de la transformation du modèle productif tel qu'on l'a connu pendant la période dite des « trente glorieuses », qui utilisait au maximum l'ensemble des ressources naturelles et des ressources humaines, c'est à dire de la capacité des hommes et des femmes à travailler jusqu'à leur épuisement. Nous sommes aujourd'hui dans une situation tout à fait différente qui appelle la construction d'un modèle productif beaucoup plus économe en terme d'énergie, de ressources naturelles, moins polluant et plus valorisant pour les hommes et les femmes au travail, dans les pays du Nord mais aussi dans les pays du Sud. Le débat a bien montré que ce n'est pas un débat théorique, mais que nous n'avons pas le choix : la poursuite du modèle productif sur les bases actuelles conduira - et les échéances sont proches - à rendre tout simplement la planète invivable.

Nous avons besoin de penser les revendications d'une façon différente, non pas pour les formater à l'idéologie de la pénurie, mais pour créer les conditions d'une autre forme de production qui permette de mettre en valeur les capacités humaines.